

je veux la citer ici pour redonner un peu de cœur à mes compatriotes.

En Espagne, des milliers d'hommes se firent tuer pour défendre leur droit d'être jugés par des juges cités par eux, pour ne pas laisser toucher aux privilèges de leurs juges, de leur *Justiza*.

Quoi de plus beau que la lutte ainsi soutenue par l'Aragon contre le fils de Charles-Quint, le tout-puissant Philippe II! Antonio Perez, l'ancien confident du roi d'Espagne, parvient à s'échapper de sa prison; quoique brisé par la torture, il se hisse sur un cheval, et court, bride abattue, vers les frontières de l'Aragon; on se met à sa poursuite; le fugitif enfonce les éperons dans le flanc de son cheval, il arrive à la tombée du jour au premier village d'Aragon et demande le *Justiza*.

"Le *Justiza* est aux champs, il se fait tard, il va sans doute rentrer," répond-on à Perez. Et voici que le *Justiza*, un brave paysan convert d'une peau de bique, apparaît à l'entrée du chemin. Perez court se mettre sous sa protection; il se déclare *manifestado* aux *fueros* d'Aragon en touchant le vêtement du juge. A ce moment des cavaliers pénètrent au galop dans le village. Ce sont les estafiers du roi d'Espagne qui se précipitent pour ressaisir le prisonnier...

En vain on évoque devant ce paysan toute la grandeur du roi d'Espagne et de l'empereur des Indes; on lui dit, comme dans *Ruy Blas*:

Il est dans Aranjuez ou dans l'Escurial,
 Sous un dais surmonté du globe impérial.
 Un homme
 Devant qui se couvrir est un honneur insigne.
 Qui peut faire tomber nos deux têtes d'un signe...

Le *Justiza* répond: "Cela est fort bien, mais ce fugitif est sur la terre d'Aragon; il se réclame de la justice d'Aragon; il sera jugé par Aragon."

Philippe II fit la guerre, multiplia les supplices, livra le *Justiza* au bourreau, mais Perez ne fut jamais livré, et mourut tranquillement à Paris...

Voilà des races fortes et vaillantes; mais nous...

Tout est prostitué sous nos yeux, et personne ne bouge. Nous assistons sans broncher au spectacle écœurant de tous les dénis de justice, et nous courbons la tête.

J'ignore quand le peuple se réveillera; mais si le réveil est aussi violent que l'humiliation a été profonde, nous verrons de grandes choses.

JUSTUS.

LA CHARITE

Lorsque nous parlons de supprimer les exemptions de taxe aux communautés religieuses, on nous répond invariablement que nous voulons priver les pauvres gens de leur seul soutien, que ces institutions sont la providence des malheureux, et qu'elles n'existent que pour et par la charité.

Voici un entrefilet qui a fait le tour des journaux.

Un des sergents du poste de police No. 4, rue Ontario, racontait que dernièrement une pauvre femme, accompagnée d'une petite fille et d'un nouveau-né, était venue au poste demander abri et protection. Inutile de dire qu'on lui est venu en aide. L'histoire de la pauvre femme est des plus tristes. C'est une canadienne mariée depuis quelques années à un anglais.

Son mari l'a abandonnée avec son enfant à Ottawa il y a environ six mois. Se voyant sur le point de devenir

mère une seconde fois, la malheureuse alla frapper à la porte de plusieurs de nos institutions, soi-disant charitables, mais l'entrée lui en a été refusée parce qu'elle n'avait pas d'argent.

Elle se décida alors à avoir recours à un refuge protestant. C'est là qu'elle a passé sa maladie. La police a enfin réussi à placer les deux marmots chez les Sœurs Grises. La mère déclare pouvoir gagner sa vie seule.

On voit d'après ceci le cas qu'il faut faire des déclarations qu'on oppose à nos articles, et surtout la valeur des arguments de ceux qui demandent le maintien des exemptions de taxes.

La vérité est que le pauvre homme paye cher et très cher la charité qui lui est faite lorsqu'elle lui est faite, et qu'il serait certainement beaucoup plus heureux s'il avait moins de taxes à payer sous toutes les formes.

La cherté des loyers, le renchérissement des denrées sont le produit des impositions énormes qui grèvent la propriété et le commerce.

Si les cinquante millions de biens ecclésiastiques qui forment près du tiers de la propriété totale de Montréal étaient soumis à l'impôt comme tout le reste, la part à payer par chacun serait diminuée d'un tiers, et il y aurait moins de pauvres gens.

D'un autre côté, les Pères Jésuites de la Rue Bleury ont déclaré devant les commissaires d'expropriation pour l'élargissement de la rue Bleury, que leurs élèves leur rapportaient net chacun 50 o/o du prix qu'ils payaient pour leurs cours d'étude.

Lorsqu'une propriété rapporte un tel revenu, il n'y a, on l'avouera, aucune raison pour qu'elle soit dispensée de payer les taxes.

Nous espérons bien que cette question va être discutée aux prochaines élections municipales.

FISC.

OUVREZ L'ŒIL

La *Minerve* a publié un long article pour défendre l'enseignement classique donné dans les institutions religieuses du Canada.

Un nommé *Alexis* avait déjà tenté cette œuvre sans succès dans l'*Etendard*.

Il n'est pas probable que le rédacteur de la *Minerve* réussisse davantage.

La raison de l'insuccès est bien simple à saisir: cette éducation est notoirement insuffisante pour faire des hommes. Pour ce qui est des curés elle fait des curés ignorants de tout sauf des moyens de collecter la dime et de se construire de beaux presbytères au plus grand désespoir des paroissiens.

A quoi bon nous parler du temps où les missionnaires enseignaient l'A B C dans les bois?

Avons-nous jamais nié qu'ils aient eu du mérite ceux qui s'étaient dévoués à cette besogne?

Mais les temps ont changé, et le grand tort du clergé c'est de n'avoir pas changé, lui, depuis ce temps-là.

Il y en a même qui ont oublié l'A B C des bonnes mœurs. Lorsque tout le monde demande une réforme